

MAIRIE DE MARLHES

LOIRE

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 6 JUILLET 2015

PRESENTS : DROIN Anne, MEJEAN Henri, BONY Catherine, SEUX Vincent, THIERS Kenza, DALMAS Martine, DURIEU Antonin, FORISSIER Jean-Isidore, EPALLE Daniel, SOUVIGNET Muriel, CHORAIN Claudie, DEFOURS Roger.

SECRETAIRE : Martine DALMAS

EXCUSES : MOINEL Alain, EPALLE François, MOUNIER Catherine.

Pouvoir de MOINEL Alain à DURIEU Antonin

Pouvoir de MOUNIER Catherine à DEFOURS Roger.

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2015 : Mr Defours Roger reprend le compte rendu du « Groupe de Travail Marlhes 2030 » pour faire rectifier à Mme le maire : un budget de fonctionnement « sera octroyé » et non « est octroyé ». Le compte rendu est ainsi approuvé.

Mme le maire et Mme Thiers Kenza se retirent de la salle du conseil municipal pour l'approbation du 1^{er} point et n'ont pas participé au vote.

Monsieur Mejean Henri, 1^{er} adjoint, ayant reçu délégation de Madame le MAIRE pour la suppléer dans le dossier « Maison Médicale » a donc présenté le 1^{er} point.

1. ACQUISITION MAISON DE SANTE :

L'avis des domaines a été sollicité pour l'estimation du futur local à acquérir pour la Maison Médicale. Celui-ci s'élève à 330 €/m². Après négociation avec EPORA, actuel propriétaire du bâtiment il est proposé le coût de 258 €/m² pour une surface de 358 m², soit la somme totale de 92 364 €. Après vote à bulletin secret par 8 voix pour, 2 contre 1 nul et 1 blanc, l'acquisition est décidée pour une surface de 358 m² pour un montant de 92 364 €.

Réunion avec le pôle médical : suite à leur rencontre, il va leur être demandé de créer leur association MSP ou SISA , afin que la mairie n'ait qu'un seul interlocuteur, et qu'ils fassent un plan de travail avec le Toit Forézien pour les divers travaux dans leurs locaux.

Il est à noter que ce projet est financé à hauteur de 60 %, et que le docteur Cottallorda de Jonzieux, souhaite se joindre à ce pôle de santé.

Mme le maire et Mme Thiers reviennent au conseil.

2. INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Madame le Maire rappelle le désengagement de l'Etat pour l'instruction des Autorisations du droit des sols (permis de construire, certificats urbanismes, ...) à dater du 1^{er} juillet 2015, et rappelle la délibération en date du 22 avril 2015 qui approuvait la prise de compétence par la Communauté de Communes de la « gestion du droit des sols »

Elle présente à cet effet la proposition de la Communauté de Communes des Monts du Pilat et celle du SIEL qui se proposent de faire ces instructions.

Après en avoir délibéré et vote à main levée, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droits des Sols mis en place par la Communauté de Communes. Il approuve également la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et la commune et prend acte des tarifs d'instruction à l'acte.

DIVERS

TRAVAUX CRYPTÉ

Antonin Durieu en collaboration avec le Comité de Clocher présente un projet de réaménagement de la crypte ; à savoir : la création d'une chapelle d'hiver et une salle hors sac pour les marcheurs. Le budget est estimé à 20 .000 €. Celui-ci a été inscrit au budget primitif 2015.

Le dossier est transmis aux services de l'Etat pour instruction pour modification d'un établissement recevant du public (ERP).

Dans la même séance, Le conseil Municipal prend connaissance :

D'une demande de la « Boule des Sapins »

Cette association a sollicité la mairie, car elle veut faire refaire toute l'installation électrique du local des boules qui n'est plus du tout aux normes. Un devis est présenté pour un montant de 2 000 € de travaux. Une proposition est faite afin que l'association paye la réfection de l'électricité et qu'en contrepartie, une subvention du même montant leur soit allouée sur le budget de la commune de 2016. Une nouvelle rencontre est prévue afin de leur faire part de cette proposition.

D'un projet des commerçants et d'un projet privé

Compte rendu SICTOM

Mrs DEFOURS et FORISSIER, délégués au SICTOM présentent le compte rendu de leur dernière réunion. Le rapport annuel 2014 doit parvenir en mairie. Ils exposent également que le site du Combau, où se situe la décharge à St Just Malmont commence d'être bien rempli. Une 4^{ème} alvéole va être construite pour recevoir les déchets. Pour faire face à cette situation, le SICTOM envisage d'adhérer à la sté ALTRIOM de Polignac.

Il est également fait part du mauvais état du mur du cimetière côté Route de Riotord.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 03 septembre 2014.